



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Présents :

M. N. BOVE Commissaire aux comptes
 Mme A. CARCERERI Directrice A.S.C.D.
 Mme S. CARRE représentant le Syndicat des Enseignants
 M. J. F. CHANEAC représentant les PEP Savoie
 M. B. CHARDONNEL Président de l'A.S.C.D.
 Mme C. CHAUMAZ représentant le FSU-SNIUpp
 Mme S. CHERY I.E.N. Combe de Savoie
 Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
 M. E. DALLY représentant la Ligue de l'Enseignement
 Mme C. DENJEAN Chargée mission A.S.C.D.
 M. M. FAURE Principal Collège Chambéry Bissy
 M. M. FRIONNET Enseignant chargé des classes de découvertes
 M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
 M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS Chambéry IV
 Mme M. OLKOWICZ Directrice Ecole Elémentaire Centre Aix Les Bains
 M. L. PECQUEUX Directeur – Direction des Politiques Territoriales Conseil Départemental
 M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire Challes les Eaux

Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
 Mme S. CREUX Directrice Service Départemental UNSS
 M. L. FIORINA Directeur Ecole A. Bar Albertville
 Mme V. GELIBERT Enseignante
 Mme F. SUHR Enseignante Ecole Elémentaire Chantemerle Chambéry

1 – STATUTS - EVOLUTIONS :

M. B. CHARDONNEL, Président ouvre la séance et rappelle chronologiquement les différentes étapes qui nous ont amenés à s'interroger sur une clarification des missions de l'A.S.C.D. ainsi que sur la modification de ses statuts.

L'annonce de la démission de M. E. LAVIS de la présidence de l'A.S.C.D. lors du conseil d'administration du 8 novembre dernier et la réception d'un courrier émanant de M. H. GAYMARD, Président du Conseil Départemental dans lequel est évoqué le positionnement du Conseil Départemental au sein du conseil d'administration de l'A.S.C.D., posent la problématique d'une remise à plat des activités de l'A.S.C.D. entre ses missions propres d'organisatrice de séjours et une activité commerciale générée par la société Cap'Ouréa.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. B. CHARDONNEL souligne l'importance de cette séparation d'activités entre une A.S.C.D. interlocutrice privilégiée des enseignants par le biais d'un guichet unique et une A.S.C.D., gestionnaire de centres d'accueil.

Après échanges avec M. le Directeur Académique, Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale et M. E. LANOË Secrétaire Général, M. B. CHARDONNEL propose la mise en place d'un groupe de travail rassemblant les membres fondateurs du conseil d'administration (PEP73, MAE, FCPE, SE, FSU-SNIupp, Ligue de l'Enseignement) ainsi qu'un représentant de l'Education Nationale (I.E.N.), un représentant du Conseil Départemental, le Secrétaire Général de l'A.S.C.D. Ce groupe de travail réfléchira sur une réécriture des statuts, qui seront, dans un premier temps, soumis au vote du conseil d'administration et suivis d'une validation par une assemblée générale extraordinaire.

Certains administrateurs s'étonnent de l'absence, dans ce groupe de travail, de directeurs d'écoles et de représentants du personnel de l'A.S.C.D.

Mme A. CRESSENS souhaite apporter quelques précisions sur les motivations du courrier transmis par M. le Président du Conseil Départemental. En effet, suite à l'évolution de l'activité de l'A.S.C.D. vers des missions annexes en lien avec une gestion de centres d'accueil et la création de la société Cap'Ouréa, le Conseil Départemental ne peut plus, légalement, intervenir sur des champs économiques.

Mme A. CRESSENS confirme également la politique d'aides aux départs des élèves savoyards par le Conseil Départemental et réaffirme son soutien financier à l'A.S.C.D. et encourage tout le travail réalisé auprès des enseignants de Savoie.

Mme C. CHAUMAZ rappelle que l'évolution de l'A.S.C.D. est en lien direct avec les décisions prises par le Conseil Départemental, à savoir des baisses successives de subventions qui ont entraîné pour l'A.S.C.D. une obligation de trouver d'autres sources de financement.

M. N. BOVE informe les administrateurs de la validation par la Cour des Comptes de certains montages financiers similaires à celui de l'A.S.C.D. M. E. LANOË indique également que dans le cadre de son argumentaire pour l'obtention de la reconnaissance d'intérêt général, le montage financier de l'A.S.C.D. a été examiné de manière très précise et validé.

Pour Conclure, M. E. LANOË souhaite que le triangle Education Nationale / Conseil Départemental / A.S.C.D. perdure et insiste sur l'importance de défendre l'identité de l'A.S.C.D. mais aussi ses ressources. Il faut sécuriser l'activité de l'A.S.C.D. tout en professionnalisant la gestion des centres d'accueil.

M. B. CHARDONNEL acte la nouvelle composition du groupe de travail en incluant les enseignants administrateurs volontaires ainsi que les représentants des personnels. Il demande à ce que le courrier de M. le Président du Conseil Départemental soit transmis à l'ensemble des administrateurs et précise que les premiers échanges du groupe de travail se feront par mail.

2 – EXAMEN DES COMPTES 2018/2019 :

A/ Examen des comptes :

- Le compte de résultat affiche un déficit de 82 410.52 €, ce montant intègre la subvention de 50 000 € du Conseil Départemental ciblée sur le fonctionnement. Plusieurs raisons à ce mauvais résultat : la nécessité d'un épurement des comptes (environ - 17 000 €), le non-paiement de deux groupes (- 30 000 €) et des erreurs de gestion sur les deux centres.
- Les séjours tous confondus organisés par l'A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 146 680.92 € (145 544.35 € en 2017/2018). A signaler une baisse d'activité pour les séjours gérés par le siège et plus particulièrement concernant les séjours traditionnels.
- La constante augmentation du chiffre d'affaires de l'A.S.C.D. ainsi que du nombre de journées élèves devraient engendrer un résultat bénéficiaire. Or ce n'est pas le cas. Il faudra sans doute revoir à la hausse, les tarifs de vente des séjours afin de dégager une marge plus importante.
- Constat d'un déficit de 7 451.61 € pour le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp dû en grande partie à une rétrocession des activités vacances à la SAS Cap'Ouréa et à des problèmes de gestion. La baisse du montant du loyer défini dans le cadre de la Délégation de Service Public (60 000 € à 30 000 €) devrait permettre un rééquilibrage budgétaire pour 2019/2020.

- Le résultat déficitaire de près de 63 091.50 € du centre montagne l'Arméra à Valmeinier s'explique également par une problématique de gestion et notamment un non-respect des budgets prévisionnels quant aux lignes budgétaires masse salariale et alimentation.
- La rétrocession faite par Cap'Ouréa sur les prix de vente en direction des deux centres a joué un rôle prépondérant dans ces deux résultats déficitaires. En effet, avant la création de Cap'Ouréa, les centres gardaient intégralement les produits de leurs ventes alors que maintenant Cap'Ouréa n'en restitue qu'une partie après avoir notamment payé la TVA (10 %) d'où une baisse sensible de leurs recettes.
- Certains administrateurs s'inquiètent de ce résultat plus que mitigé. M. N. BOVE les rassure en repositionnant ce déficit de 82 000 € par rapport au chiffre d'affaires global ce qui en représente seulement 2 %. Il indique également que l'A.S.C.D. possède des fonds propres à hauteur de 500 000 €.
- Des recommandations sont préconisées :
 - Mise en place de tableaux de bord et contrôles de gestion. Mensuellement, le point sera fait sur les dépenses des centres en corrélation avec les budgets prévus.
 - Mise en place d'une commercialisation centralisée par le support du logiciel Hestia. Les centres ne gèreront plus du tout la partie devis et contrats.
 - Réflexion sur la possibilité d'avoir une gestion comptable unique pour l'A.S.C.D et Cap'Ouréa ce qui permettrait une vision globale sur les deux structures.

M. N. BOVE Commissaire aux Comptes, n'émet aucune observation ni réserve sur les comptes de l'A.S.C.D. et informe les administrateurs qu'ils seront certifiés sincères et véritables lors de l'assemblée générale.

Les administrateurs approuvent l'arrêt des comptes à l'unanimité moins une abstention.

3 – PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2019/2020 :

A/ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2019 pour tous publics confondus s'élèvent à 225 classes (211 en 2018/2019) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 190 classes pour le 1^{er} degré public
- 12 classes pour le second degré public
- 23 classes pour l'enseignement privé (13 pour le 1^{er} degré)

Courts séjours :

- 39 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 15 courts séjours aidés
- 13 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 74 classes dont 2 établissements de la Réunion

Séjours extérieurs autres :

- 17 classes.

Synthèse :

- Le comparatif de la perspective d'activité 2019/2020 avec 225 classes déclarées à celle de 2018/2019 pour 211 classes, affiche une tendance à la hausse.
Pour l'organisation A.S.C.D., cette augmentation concerne pour partie les séjours traditionnels.
L'activité de l'A.S.C.D. continue sa progression, liée essentiellement à un nombre de classes de neige extérieures en hausse constante, participant ainsi à la dynamique d'activité de nos deux centres en particulier.
- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 84 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1^{er} degré public. Depuis quatre ans, la tendance des classes de découvertes reste à la baisse. La proposition des activités, les évolutions sociétales, l'âge des enseignants partants et la motivation des jeunes enseignants peuvent sans doute expliquer pour partie cette situation. Un important travail de réflexion devra se mettre en place sur la formation initiale que ce soit au niveau de l'Education Nationale ou de l'ESPE afin de relancer une dynamique de départs (mise en place de tutorat).
- Concernant les destinations, les séjours neige sont en forte augmentation. Les intentions de départs se sont signalées très tôt, dès le mois de juin 2019. Les écoles n'ayant pas encore eu connaissance, à ce moment-là, de la prise en charge par la Région AURA des coûts de transports, ce dispositif, s'il est reconduit en 2021 pourrait favoriser fortement les départs en direction de la neige.

B/ Le point sur les centres :

➤ Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp :

- La fréquentation pour l'année 2018/2019 s'élève à 7 547 nuitées pour 217 jours d'ouverture soit 43.6 % d'occupation du chalet. L'objectif pour 2019/2020 a été fixé à 8 000 nuitées pour 217 jours d'ouverture. A l'heure actuelle, le taux de remplissage pour 2019/2020 semble très encourageant.
- En cas de non utilisation par le personnel du Conseil Départemental, finalisation de la mise à disposition des deux appartements de l'A.A.S.D.E.S. (Amicale Personnel du Conseil Départemental) à la clientèle du chalet. En contrepartie, aucune proratisation de charges ne sera prévue.

➤ Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :

- La fréquentation pour l'année 2018/2019 s'élève à 13 763 nuitées pour 148 jours d'ouverture soit 48.10 % d'occupation du chalet. L'objectif pour 2019/2020 a été fixé à 15 000 nuitées pour 190 jours d'ouverture.
- Les travaux prévus sont maintenant terminés pour la rénovation de la cuisine, de la salle de restaurant ainsi que pour les chambres des bâtiments Bouquetins et Chamois et l'accès PMR.
Suite à des problèmes structurels liés à la suppression de trois piliers, les travaux d'aménagement de la salle de sport sont bloqués depuis le mois d'août. Un nouveau bureau de contrôle a été choisi qui a donné son accord pour la reprise des travaux. Malheureusement, les nouvelles études ont entraîné un surcoût qu'il faudra absorber dans le budget global.
- L'inauguration de la salle de sport est prévue pour le printemps 2020.

4 – INFORMATIONS DIVERSES :

A/ Assemblée Générale Ordinaire :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.C.D. aura lieu le **mercredi 19 Février 2020 à 14 Heures 30 à l'Ecole Primaire Publique du Chef-Lieu à Bassens.**

La séance est levée à 17 H 45.